



À l'école Paul-VI,  
on "s'aime" la vie !

# Info-parents

## RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

Bonjour à toutes et à tous !

C'est sous le thème « Notre école, notre jardin » que l'école Paul-VI amorcera cette année scolaire avec comme valeurs : le respect, la bienveillance et le bonheur pour tous les élèves ! Ainsi, nous souhaitons que l'année scolaire 2024-2025 crée, chez tous nos élèves, un sentiment d'appartenance pour la réussite éducative et soyez assurés que tout le personnel de l'école a à cœur cette réussite !

Le journal Info-parents que vous recevez aujourd'hui par courriel se veut un bulletin d'information destiné aux familles que vous pourrez lire dès les premiers jours de chaque mois, lequel sera également disponible sur le site de l'école à l'adresse <http://paulvi.csp.qc.ca/>. Vous y trouverez les dates importantes, les activités prévues dans le mois et des informations sur ce qui se vit dans l'école.

Notre équipe dynamique est engagée et prête à offrir à vos enfants une belle année scolaire remplie de projets et d'activités d'apprentissage. Elle les encouragera à devenir les artisans de leur réussite tout en les soutenant dans leur cheminement scolaire.

Nous tenons également à souligner votre apport important dans la réussite de nos élèves, vos enfants, et apprécions votre soutien, votre collaboration et votre implication. Pour élever un enfant, ça prend un village !

*Au nom de toute l'équipe, nous vous souhaitons une merveilleuse année scolaire 2024 – 2025.*

Bonne lecture !

### Dates à retenir

29 août : rencontre des parents des élèves du préscolaire (18h30) et assemblée générale des parents (20h00)

30 août : déjeuner dans la cour si le temps le permet.

2 septembre : fête du Travail. Congé pour tous.

5 septembre pm : smoothie pour les élèves, on recherche des bénévoles !

12 septembre : Fête de la rentrée – remis au 13 septembre en cas de pluie.

### HORAIRE

**Préscolaire :** 8 h 15 à 11 h 10 et 12 h 25 à 14 h 12

**Primaire :** 8 h 20 à 11 h 40 et 13 h 05 à 15 h 25

**Service de garde :** 7 h à 18 h

### POUR NOUS JOINDRE

Notez que vous devez ne retenir qu'un seul numéro de téléphone :

Administration de l'école et absence : poste 0

Service de garde : poste 6

450 655-8930

### ABSENCE ET RETARD

Comme les années précédentes, nous vous demandons d'aviser le **secrétariat** de l'école **EN TOUT TEMPS** par courriel [paul-vi@cssp.gouv.qc.ca](mailto:paul-vi@cssp.gouv.qc.ca), par téléphone [450 655-8930](tel:450-655-8930), poste 0 ou via Mozaik Parents de toute absence ou retard de votre enfant, et ce, **avant 8 h 20 le matin**. Il est important de préciser le nom de l'enfant, son groupe ainsi que le motif de l'absence. Merci d'aviser également le **service de garde**, au poste 6, s'il y a lieu.



# Info-parents

## DOCUMENTS IMPORTANTS DE LA RENTRÉE

Vous recevrez des documents importants. Il est essentiel d'en prendre connaissance et de les retourner à l'école, le plus tôt possible, complétés et signés, s'il y a lieu.

## TRANSPORT (AUTOBUS) ET DÉBARCADÈRE

Les attestations de transport sont disponibles sur le site web du Centre de services scolaire des Patriotes depuis le 22 août 2024, à partir de 14 heures. Pour plus de détails, veuillez consulter le lien ci-contre :

<https://cssp.gouv.qc.ca/ressources-parents/transport-scolaire/>

## ARRIVÉE À L'ÉCOLE LE MATIN (voir le plan en annexe)

Voici les consignes à respecter lors de l'arrivée à l'école le matin :

### Les élèves qui fréquentent le service de garde

Ils doivent passer par la porte habituelle qui se situe près du débarcadère. Le parent va le reconduire jusqu'à l'accueil, donne la présence de l'enfant et sort par la suite.

### Les élèves marcheurs

Ils doivent se rendre sur la cour à partir de 8 h 05. Ils peuvent utiliser les chemins piétonniers, celui de la rue des Abbés-Primeau et celui adjacent au débarcadère d'autobus.

### Les parents qui viennent reconduire leurs enfants en voiture (Non inscrits au service de garde)

À partir de 8 h 05, ils doivent les déposer à l'entrée du chemin piétonnier sur la rue des Abbés-Primeau ou les déposer en avant de l'école. Ils devront utiliser les chemins piétonniers, celui de la rue des Abbés-Primeau et celui adjacent au débarcadère d'autobus.

**La circulation dans le stationnement des employés est interdite.**

## SORTIE DES ÉLÈVES LE MIDI

Si votre enfant dîne chaque jour à la maison, nous vous remercions de lui donner un point de rencontre à l'extérieur de l'école afin d'éviter l'engorgement de l'entrée principale.

De plus, veuillez noter qu'à compter de la rentrée scolaire, le secrétariat sera fermé pendant l'heure du dîner des élèves du primaire. Ainsi, si vous devez venir chercher votre enfant ou encore venir déposer des objets pour votre enfant, cela devra se faire par l'entrée du service de garde, située à l'arrière de l'école (porte 4).

## RÈGLES DANS LA COUR D'ÉCOLE

La surveillance dans la cour est une grande responsabilité. La sécurité de nos élèves nous tient à cœur. Pour continuer de mener à bien cette tâche, nous avons besoin de votre collaboration. Nous vous demandons **de ne pas entrer dans la cour le matin lorsque vous venez conduire vos enfants.**

## DÉPART LE SOIR

Nous ferons partir en premier les élèves transportés en autobus, suivis des marcheurs. Dans ce contexte, nous demandons aux parents utilisateurs du service de garde de ne pas se présenter à l'école avant 15 h 40. (sauf pour les élèves du préscolaire)

Lorsque vous venez chercher votre enfant au service de garde, vous vous présentez comme d'habitude à l'accueil. Vous ressortez à l'extérieur pour attendre votre enfant aussitôt qu'il a été nommé.



À l'école Paul-VI,  
on "s'aime" la vie !

# Info-parents

## STATIONNEMENT INTERDIT

Nous vous informons qu'il est **interdit** de se stationner dans l'espace réservé aux autobus entre 7h45 et 15h45. Il en va de même pour le stationnement de l'école, lequel est réservé aux employés seulement, même si ce n'est que pour déposer votre enfant. Nous vous remercions de respecter la signalisation et la vitesse permise aux abords de l'école. Les virages en U (« U-turn ») sont interdits devant l'école. Il en va de la sécurité de tous nos élèves.



### Attention «SYNDROME DE LA PORTE!»

Il entraîne un danger pour la sécurité et même la vie des enfants.

Si vous circulez dans une zone scolaire, sachez que le syndrome de la porte s'y répand très rapidement.

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Trouble de comportement pouvant affecter les conducteurs qui déposent des enfants à l'école. La personne affectée a l'impression que l'endroit le plus sécuritaire pour déposer sa progéniture est situé le plus près possible de la porte, peu importe la signalisation en place et au détriment de la sécurité de tous les enfants.

#### SYMPTÔMES

- Arrêt en zone interdite
- Entrave à la circulation
- Entrave au débarcadère des autobus scolaires
- Stationnement en double

#### TRAITEMENT

- Bien identifier et respecter la signalisation
  - Suivre les règles du Code de la sécurité routière (CSR)
  - Posologie : au quotidien
- Source : Police de Gatineau

## QUELQUES DATES IMPORTANTES

### PREMIÈRE SOIRÉE PARENTS-ENSEIGNANTS

Veillez noter les dates des rencontres avec les enseignants. Toutes les rencontres de parents **se feront en présence dans la classe de votre enfant**. Une invitation vous parviendra par l'enseignant(e) de votre enfant:

* PRÉSCOLAIRE :	• le jeudi 29 août 18h30
* 1 <sup>re</sup> année :	
* 2 <sup>e</sup> année :	• le mercredi 18 septembre 19h00
* 3 <sup>e</sup> année :	
* 4 <sup>e</sup> année :	
* 5 <sup>e</sup> année :	• le mercredi 18 septembre 18h00
* 6 <sup>e</sup> année :	

### PHOTO SCOLAIRE

Veillez noter la date des photos scolaires : les 3 et 4 octobre prochain. L'horaire exact suivra par courriel dans la semaine qui précède.



À l'école Paul-VI,  
on "s'aime" la vie !

# Info-parents

## FÊTE DE DÉBUT D'ANNÉE

Mettez à votre agenda la date du 12 septembre pour la grande fête de la rentrée ! Si vous souhaitez nous donner un coup de main comme bénévole, veuillez communiquer vos coordonnées avec l'école.  
*\*La fête sera remise au 13 septembre en cas de pluie.*

Venez en grand nombre!

# Fête de la rentrée

12.09.24\*

16-20h

*\*La fête sera remise au lendemain en cas de pluie  
(entrée gratuite)*

Brevages, hot-dogs, chips et autres seront  
en vente sur place.

**Argent comptant ou cartes Interac/crédit**



**Coin maquillage**

+



**Station à photos**

(Dans la cour de l'école)





À l'école Paul-VI,  
on "s'aime" la vie !

# Info-parents

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Le jeudi 29 août est une date importante à retenir puisque nous tiendrons l'assemblée générale des parents à 20h00 au gymnase de l'école. À cette occasion, nous vous présenterons le bilan des activités de l'année 2023-2024. Nous procéderons ensuite à l'élection des membres du CÉ pour l'année 2024-2025. Nous vous rappelons que dans le cadre de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement exerce des fonctions et des pouvoirs importants pour l'école. La participation de parents de nos élèves à l'élaboration de certaines décisions est pour nous la preuve d'une étroite collaboration de l'école et de son milieu. Vous trouverez l'ordre du jour de cette assemblée à la fin de ce bulletin.

Toutes les rencontres du conseil d'établissement sont publiques, vous êtes donc les bienvenus pour y assister. Le calendrier des rencontres vous sera communiqué dans l'Info-parents à chaque début de mois.

## BÉNÉVOLE D'EXCEPTION

Merci Monsieur Martin Prud'homme !

Nous lui avons remis le certificat « Bénévole d'exception » pour mettre en relief l'apport inestimable au sein de l'école Paul-VI de Boucherville. Par son implication au CÉ et l'OPP il a su se démarquer. Il est une personne posée, pragmatique, réaliste et soucieux des finances. Grâce à lui, nous avons obtenu une commandite substantielle de la part de RONA/LOWES pour la rénovation de la nouvelle bibliothèque. Il est aussi celui qui a pris l'initiative et a permis à l'école d'obtenir une subvention de Desjardins pour la réfection de la cour d'école. Il est l'une des personnes clés lors des fêtes de la rentrée, il est celui qui est à l'affut de la météo et des circulaires pour les bas prix. Et que dire des traiteurs !

Merci encore de tout cœur de la part du personnel de l'école, du conseil d'établissement et des élèves !

Les membres du conseil d'établissement de Paul-VI



À l'école Paul-VI,  
on "s'aime" la vie !

# Info-parents

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### POLITIQUE RELATIVE À UNE SAINTE ALIMENTATION ET À UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

Le milieu scolaire se doit d'être un modèle pour les élèves. À cet effet, les écoles doivent se conformer aux trois orientations proposées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en matière de saine alimentation (MEES).

- |               |  |
|---------------|--|
| Orientation 1 | Offrir une alimentation variée et privilégier les aliments de bonne valeur nutritive |
| Orientation 2 | Éliminer les aliments à faible valeur nutritive de l'offre alimentaire               |
| Orientation 3 | Offrir des lieux adéquats et des conditions favorables lors des repas                |

Nous vous rappelons qu'à l'école, les collations santé suivantes sont suggérées : **fruits, légumes et produits laitiers**. Comme nous pensons aux enfants sévèrement allergiques à l'école, **les arachides et toutes collations pouvant en contenir sont à éviter**.

### SITE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Pour en savoir plus sur les services de l'organisation qui accueille votre enfant, nous vous invitons à vous rendre sur le site Web du Centre de services scolaire des Patriotes en cliquant sur <https://cssp.gouv.qc.ca/> Vous y trouverez l'Info-rentree 2024-2025 soit des renseignements utiles sur le transport scolaire, les fermetures d'école lors d'intempéries, la participation des parents, le calendrier scolaire, les projets particuliers des écoles secondaires, le protecteur de l'élève et beaucoup plus!

### ASSURANCE ACCIDENT ÉCOLIER (ASSURANCE-SCOLAIRE)

Nous vous suggérons de souscrire à une assurance accident au bénéfice de chacun de vos enfants d'âge scolaire auprès d'un assureur privé. Le Centre de services scolaire détient une assurance responsabilité civile, mais elle ne détient aucune assurance accident pour ses élèves.

### FACEBOOK ET LA PRISE DE PHOTOS PAR LES ÉLÈVES ET LEURS PARENTS À L'ÉCOLE

Au cours de l'année, plusieurs sorties ou activités sociales sont prévues pour nos élèves. Plusieurs d'entre eux possèdent un téléphone cellulaire ou un autre appareil permettant de prendre des photos. Nous avons constaté par le passé que des photos prises lors de tels événements se retrouvent sur des pages Facebook ou sont échangées par courriel.

Or, il nous apparaît important de rappeler que la Charte des droits et libertés garantit le droit à l'image, ce qui signifie qu'il est interdit de mettre en ligne ou de diffuser la photo d'une personne (même une photo qui apparaît positive ou neutre), sans le consentement de cette personne ou du parent lorsqu'il s'agit d'un mineur. L'école ne détient pas de consentement signé par les parents des élèves pour une telle diffusion de photos de leurs enfants sur les médias sociaux.

Nous vous remercions de votre compréhension à ce sujet.

*En comptant sur vous et en vous assurant notre collaboration, toute l'équipe de l'école Paul-VI vous souhaite une bonne rentrée scolaire 2024-2025 et un bon mois de septembre à tous !*

Bonne rentrée !

Julie Rousselle, directrice de l'école Paul-VI



# Info-parents

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

29 août 2024, 20h00

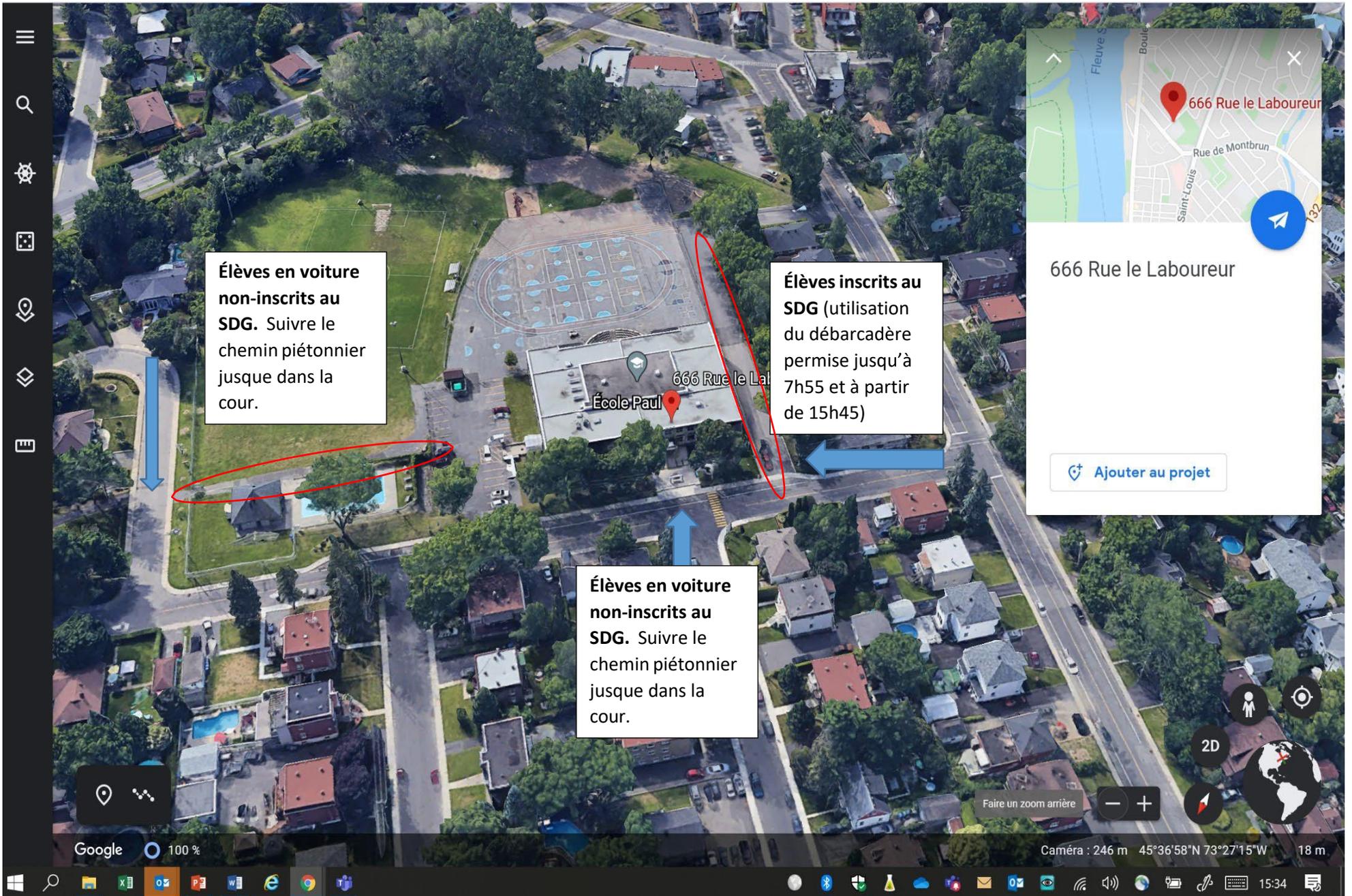
Tous les parents sont invités à l'assemblée générale qui se tiendra le jeudi 29 août 2024, 20 h 00 à la cafétéria au sous-sol de l'école Paul-VI.

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale et mot de la directrice;
2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée de septembre 2023;
5. Présentation du rapport annuel du CÉ – année 2023-2024;
6. Rôles et fonctions du Conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents;
7. But de l'assemblée générale : Élection de représentants des parents au CÉ;
  - 7.1 Adoption de la procédure d'élection;
  - 7.2 Élection des nouveaux membres (3);
8. Liste des substituts
9. Comité de parents :
  - 9.1 Élection au poste de représentant au comité de parents;
  - 9.2 Élection d'un substitut au comité de parents;
10. Organisme de participation des parents (OPP) :
  - 10.1 Décision relative à la formation d'un OPP;
  - 10.2 Déclaration d'intérêt pour faire partie de l'OPP s'il y a lieu;
11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée.

Julie Rousselle  
Directrice de l'école Paul-VI

Jonathan Gervais  
Président du conseil d'établissement



Élèves en voiture non-inscrits au SDG. Suivre le chemin piétonnier jusque dans la cour.

Élèves inscrits au SDG (utilisation du débarcadère permise jusqu'à 7h55 et à partir de 15h45)

Élèves en voiture non-inscrits au SDG. Suivre le chemin piétonnier jusque dans la cour.

666 Rue le Laboureur

Ajouter au projet